



Ouagadougou, le 16 août 2023

POINT DE VUE SUR LE RENSEIGNEMENT AU BURKINA FASO

Agence Nationale de Renseignement (ANR) : Il y a urgence à redresser la barre

Au Burkina Faso, même Dieu ne fait pas peur !

Surprenant et ahurissant : Au cours de sa conférence de presse tenue le 10 août 2023, le Réseau National des Jeunes pour la Défense de la Patrie (RNJDP), une coalition de plusieurs associations agissant dans la veille citoyenne et la défense, a bruyamment déclaré son soutien au Directeur Général de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), le Capitaine Oumarou Yabré, prenant même la défense de leur champion et probablement mentor contre des prétendues « critiques infondées » faites à son endroit.

De mémoire, c'est la première fois de l'histoire de notre pays, de voir le service de renseignement se faire traiter comme une institution à caractère politicien voire avec autant de légèreté et son patron, objet de courtage d'entrepreneurs politiques pour parler trivialement.



Le comble de l'ignorance et de la bêtise pour ce cas d'espèce, c'est que dans la normalité, le renseignement efficace, c'est la discrétion, la confidentialité et le secret. Son patron n'est jamais connu du grand public. Mieux, il est sensé se cacher et même se faire clandestin, et semer le doute dans l'esprit des citoyens sur sa personne physique réelle. La force du renseignement découle de son caractère secret et discret.

Dans tous les pays organisés et sérieux, il est donné de constater que « **le renseignement** » est le fondement même de leur défense et de leur sécurité. C'est un socle important dans le dispositif de protection du pays, surtout en temps de guerre comme le Burkina Faso l'est de nos jours.

Dans notre pays, c'est la loi N°026-2018/AN du 1^{er} juin 2018 qui traite de la réglementation générale du renseignement et tous les citoyens devraient chercher à comprendre son contenu.

Dans le TITRE I de la loi, le Chapitre 3 traitant des principes généraux, stipule et je cite in extenso :

« Article 5 :

Le renseignement repose sur la discrétion et le secret.

Article 6 :

Dans l'exercice de leurs missions, les services de renseignement contribuent au développement d'une société démocratique.

Ils veillent au respect et à la protection des droits et libertés individuelles et collectifs consacrés par la constitution et les traités internationaux que le Burkina Faso a ratifiés.



Article 7 :

Toute mise en œuvre d'une méthode spécifique ou exceptionnelle de recueil des données implique le respect du principe de proportionnalité entre l'atteinte à la vie privée et l'intérêt général à préserver ».

L'Agence Nationale de Renseignement (ANR) est placée sous la tutelle du Président du Faso.

Le décret N°2018-1245/PRES/PM/MDNAC/MSECU/MINEFID du 31 décembre 2018 porte sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale du Renseignement (ANR).

A la Section I du décret traitant de la Direction générale, le paragraphe I sur le Directeur général, précise dans « l'Article 13 : L'Agence nationale de renseignement est dirigée par un agent public de **catégorie supérieure** de la Fonction publique ou de ses démembrements, des Forces Armées Nationales ou des Forces paramilitaires nommé par décret présidentiel. Il prend l'appellation de Directeur Général (DG-ANR). Il doit être de bonne moralité.

En français facile, cela veut dire que le DG-ANR ne peut pas être moins qu'un Officier supérieur ou général, si son corps d'origine est l'armée nationale. C'est donc dire que le Capitaine Oumarou Yabré de par la loi, ne peut pas être DG-ANR, car il est un officier subalterne.

Au Burkina Faso, les textes sensés encadrer la vie paisible et dans la sécurité des citoyens existent bel et bien. Le problème qui se pose, est celui de leur application avec les ressources humaines adéquates requises.



Cette question se pose certainement à l'ANR comme à d'autres administrations de notre pays. Sauf qu'à l'ANR, c'est prioritaire, urgent et crucial. Si notre service de renseignements est ainsi bradé et exposé au monde entier par les réseaux sociaux, que nous reste-t-il encore de secret et de confidentiel dans ce pays ?

Nous pouvons simplement dire que c'est très triste et dommage pour notre pays qui ne mérite pas un tel traitement.

Afin de sauver notre pays en guerre contre le terrorisme et le ramener sur la voie de la paix, de la stabilité, de la sécurité et de la confiance pour le bonheur de son peuple, faisons, tous, tout ce qu'il faut faire, en ayant peur de DIEU.

« Rien n'arrête une idée arrivée à son heure »

Dr Ablassé OUEDRAOGO
Commandeur de l'Ordre National